



PARC NATUREL MARIN DE MAYOTTE

Conseil de gestion du 17 avril 2024

Délibération PNMM_del_cdg_2024_03_approbation programme d'action 2024

Approbation du programme d'action 2024 du Parc naturel marin de Mayotte

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-3 et suivants et R.334-31 et suivants,

Vu le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité,

Vu le décret n° 2010-71 du 18 janvier 2010 portant création du Parc naturel marin de Mayotte,

Vu le décret n°2021-1379 du 21 octobre 2021 modifiant le décret n°2010-71 du 18 janvier 2010 portant création du Parc naturel marin de Mayotte,

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2022/SGAR/546 du 30 mai 2022 portant composition du Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte,

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées n°2016-07 du 24 février 2016 portant approbation du règlement intérieur du Parc naturel marin de Mayotte,

Vu la délibération du Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte PNMM_2020_12 du 18 juin 2020 approuvant la réunion des instances du Parc en visioconférence,

Vu le plan de gestion du Parc naturel marin de Mayotte approuvé par le Conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées le 10 juillet 2013,

Considérant que le quorum est atteint et que le Conseil de gestion peut valablement délibérer,

Article 1 :

Le programme d'action 2024 du Parc naturel marin de Mayotte est adopté.

Article 2 :

Cette délibération sera inscrite au recueil des actes administratifs de l'Office français de la biodiversité.

Le Président du Conseil de gestion du
Parc naturel marin de Mayotte

M. Abdou DAHALANI



Programme d'actions 2024

Le budget total du Parc notifié pour l'année 2024 s'élève à 2.079 M€ d'autorisations d'engagement hors masse salariale (pour 1,98 M€ programmés et 2,519 M€ consommés in fine en 2023) dont 571 900 € en fonctionnement, 1 411 407 € en intervention et 95 777 € en investissement. Le budget du Parc est également abondé par des fonds européens : le FEAMPA, qui finance le système de suivi halieutique (8 agents), par l'Agence française de développement (AFD) qui finance le programme de mesure des paramètres biologiques des poissons côtiers (2 agents) et possiblement par la Stratégie nationale de Biodiversité.

L'équipe complète sera composée de 42 agents :

- 15 emplois permanents dits sous plafond
- 15 volontaires service civique affectés dans les services opération, ingénierie et communication-éducation
- 1 emploi en CDD court de renfort au début de l'année
- 1 apprentie à partir du second semestre 2024
- 10 agents composant l'équipe de terrain en charge du suivi de la pêche sur financements hors OFB.

Le programme d'actions se compose de projets pluriannuels déjà engagés, ainsi que de nouveaux projets qui sont présentés ici en suivant l'architecture du plan de gestion du Parc.

Orientation 1 : Faire de Mayotte un pôle d'excellence en matière de connaissance et de suivi des écosystèmes marins tropicaux et de la mangrove

Les finalités de cette orientation sont les suivantes :

- Disposer localement des connaissances et de compétences.
- Améliorer la connaissance et le suivi de la biodiversité et des habitats pour leur conservation et leur valorisation.

La première finalité est poursuivie de manière transversale. Chaque projet scientifique dans le parc est analysé sous l'angle de la participation ou de la création de compétences à Mayotte. Il est demandé à chaque partenaire de valoriser ses activités scientifiques en communiquant vers des publics locaux spécialisés (conférence au centre universitaire par exemple) et non spécialisés (cycle de conférences grand public, communication internet en temps réel, documents non techniques, films...).

Projet n°1. Suivre l'état de santé des écosystèmes coralliens

L'Observatoire des récifs coralliens de Mayotte (ORC) a été créé en 1998 et a comme objectif d'évaluer l'état de santé des récifs coralliens et de suivre son évolution sur le long terme. Les suivis menés dans le cadre de l'ORC alimentent les programmes de surveillance au niveau régional (ancien CORDIO),

national (IFRECOR) et mondial (ICRI). Dans le cadre de l'ORC, l'état des récifs est évalué grâce à différents types de suivis dont les fréquences d'échantillonnage varient. En 2024, le suivi annuel GCRMN sera réalisé au niveau « expert » (précision élevée des expertises).

2024 sera également l'occasion de travailler à la création et évaluation de nouveaux indicateurs plus pertinents et robustes, en particuliers sur un indicateur corail sur les récifs internes, un indicateur poissons et un indicateur global de l'état de santé des récifs.

Projet n°2. Suivi acoustique des récifs

En 2022 le Parc en partenariat avec la société Reef Pulse a lancé un projet acoustique de recherche et développement intitulé SONOMAY. La démarche a consisté à enregistrer durant une année complète le son ambiant de 4 sites pilotes pour identifier des périodes de signaux d'intérêt caractéristiques d'une espèce ou d'un groupe d'espèces (des activités variées : chasses, reproduction ou fonctionnelles) et alimenteront une sonothèque qui sera mise à disposition du grand public. La collecte de ces sons se poursuit au premier semestre 2024.

En 2023, les bandes sonores du projet SONOMAY ont été partagés à Globice pour étudier le potentiel de leur détecteur automatique à identifier les espèces de Mammifères marins dans la Passe en S, la passe Boueni, le récif sud et nord. Les résultats de cette étude de faisabilité devraient être délivrés courant de l'année 2024.

A terme (fin 2024), l'étude permettra d'une part de mieux comprendre les variabilités temporelles des communautés de poissons et visera également à évaluer les redondances et les complémentarités entre la méthode visuelle de suivi (suivis MSA de pente externe) et la méthode éco-acoustique.

Projet n°3. Suivre l'état de santé des herbiers intertidaux

Sur la base du protocole de suivi partagé au niveau du réseau régional Western Indian Ocean Seagrass Network (WIOSN), le Parc a initié en 2020 un suivi stationnel de 4 herbiers intertidaux connus pour être fréquentés par des tortues en alimentation. Depuis, un suivi annuel de ces herbiers est réalisé en janvier-février et les résultats annuels montrent des variations sur la structure et la composition des herbiers.

Sur la base de ces relevés, des premiers signes de dégradation sont constatés tel que la baisse de la diversité spécifique et de la fréquence d'observation des espèces climaciques. Des questions plus larges se posent désormais sur l'état de santé des herbiers et le potentiel impact de ces changements sur les rôles fonctionnels qu'ils assurent.

En 2024, le Parc continuera à suivre ces herbiers intertidaux.

Projet n°4. Suivre l'état de santé des mangroves

En 2023, le Parc a travaillé, en co-pilotage avec le Conservatoire du Littoral, à l'établissement d'un comité de suivi des mangroves, technique et scientifique, réunissant l'ensemble des acteurs concernés par la gestion, la protection et l'acquisition de connaissances sur les mangroves. Il s'agit d'une part d'identifier clairement les différents acteurs impliqués autour de la mangrove et leurs rôles (propriété, gestion, activité, ...) pour ensuite mettre en œuvre des synergies selon les domaines d'actions et de compétences entre acteurs. Deux comités ont eu lieu en février et septembre 2023. Dans ce cadre, le Parc a produit une cartographie des projets réalisés et en cours sur les mangroves de Mayotte, et a mis en partage le fichier source avec l'ensemble des acteurs du comité pour que la cartographie puisse être mise à jour et transmise aux partenaires tous les 6 mois. Le prochain comité est prévu en mars 2024, un second aura lieu courant du 2ème semestre.

Un projet MAYROOT de Recherche et Développement d'étude de l'opportunité de restauration de mangrove sur 3 sites à Mayotte doit démarrer fin 2023/début 2024 pour une durée de 6 à 8 mois. Il sera mené par le bureau d'études SEABOOST, en collaboration avec le Parc naturel marin, la Communauté de Commune du Centre Ouest et l'Association Mangrove Environnement.

Il s'agira d'étudier le contexte hydro-sédimentaire, écologique et social des mangroves de Tsimkoura, Chiconi et Soulou, en régression et avec des enjeux divers, et de déterminer si la mise en œuvre d'une solution fondée sur la nature pour restaurer ces mangroves est possible ou non.

Par ailleurs, en 2024, le Parc soutiendra d'autres projets d'étude et de gestion des mangroves portés par l'Association Mangrove Environnement à Tsimkoura et les Naturalistes de Mayotte/Université de Mayotte en science participative pour la poursuite du projet Narisome muhoko.

Projet n°5. Protéger les populations d'oiseaux

En 2024, le Parc poursuivra son partenariat avec le GEPOMAY pour assurer la continuité des suivis de l'OOCM comprenant :

- Le recensement des laro-limicoles et ardéidés de la vasière des Badamiers et des autres sites de Petite-Terre ;
- Le recensement en ULM des sternes sur les principaux reposoirs de Mayotte ;
- Le suivi des effectifs relatifs des colonies de Phaétons nicheurs sur les principaux îlots de l'est et les falaises de Petite-Terre ;
- l'étude du succès reproducteur de la colonie de l'îlot Pouhou.

Le Parc sera également présent au côté du GEPOMAY pour soutenir les actions de lutte contre le rat noir au sein de 3 mangroves utilisées par le Crabier blanc (EN sur la liste rouge mondiale des espèces menacées) pour se reproduire.

Projet n°6. Mieux connaître les populations de tortues marines

En 2024, les relevés bimensuels sur les traces de ponte sur Titi Moya se poursuivront. En effet Les traces de montées sont considérées comme représentatives de l'effort reproductif et du nombre de femelles en pontes.

Ce suivi permet de suivre les variations de fréquentation des tortues marines sur cette plage d'une année sur l'autre. Ce suivi permet aussi de révéler les proportions de tortues vertes et de tortues imbriquées nidifiant sur cette plage.

Par ailleurs, le partenariat autour d'une thèse sur « dynamique des plages et la stratégie de ponte des tortues vertes dans un contexte de rapide élévation du niveau relatif marin à Mayotte » qui devait se terminer en 2023, se poursuit au premier semestre 2024.

Projet n°7. Suivre les populations de mammifères marins

Les bandes sonores du projet SONOMAY (Projet n° 3) ont été mise à disposition de l'association Globice pour étudier le potentiel de leur nouveau logiciel de détection automatique à identifier les espèces de mammifères marins dans la passe en S, la passe Boueni, le récif sud et nord avec des hydrophones. Si les vocalises des espèces présentes à Mayotte ne sont pas détectées par le logiciel à partir des bandes sonores, un travail participatif Parc naturel marin - opérateurs nautiques sera réalisé pour produire un catalogue acoustique spécifique de Mayotte qui alimentera le logiciel de détection automatique de la région.

Projet régional sur l'impact sonore du trafic maritime sur la biodiversité marine – projet Quiet Western Indian Ocean

Le Parc est en collaboration étroite avec la Wildlife Conservation Society sur le projet Quiet Western Indian Ocean (QWIO). Ce projet vise à réduire le bruit sous-marin émis par les transports et services maritimes dans l'océan Indien occidental afin de minimiser son impact sur la biodiversité marine. En effet, les sons d'origine humaine (sonars, travaux maritimes, exploitations des énergies, trafic

maritime) peuvent induire des dommages physiologiques, des modifications comportementales et des capacités de communication sur les espèces marines et en particulier les mammifères marins.

En 2024, le déploiement de 3 « *passive acoustic monitoring* » est prévu dont 1 sur le banc de la Zélée et 2 au niveau de la pente externe de la barrière récifale. Ces données d'enregistrement permettront de combler les lacunes en matière de données sur la distribution et l'abondance des cétacés.

En complément, le Parc étudiera la possibilité de réaliser des transects linéaires aériens pour recenser en même temps les mammifères marins et les pressions anthropiques dans le Parc. Cette méthode qui sera utilisée dans la durée à l'échelle de l'océan Indien dans le cadre du projet QWIO devrait nous permettre par exemple d'identifier en même temps les zones de repos des baleines, les zones d'allaitement des baleineaux et les principales zones d'activité humaine en mer.

Mieux connaître les grandes baleines à l'extérieur du lagon

Initiée en 2022, cette étude menée en partenariat avec la société Boksound utilise trois années d'enregistrements acoustiques des hydrophones installés sur les pentes du nouveau volcan sous-marin, pour étudier la saisonnalité de la présence des baleines (rorquals, baleines bleues pygmées, etc.).

Suite à la faisabilité des mesures de trajectoires des individus, ce projet aura pour objectif en 2024 d'actualiser le suivi de la saisonnalité des différentes espèces présentes dans la zone d'étude et d'étudier leur comportement face à la pollution sonore notamment vis-à-vis du trafic maritime et des prospections sismiques menées dans la zone pour la surveillance du volcan.

Projet n°8. Etude de la fréquentation des requins à pointes noires

L'objectif de cette étude est de connaître la fréquentation annuelle des juvéniles de cette espèce sur 3 sites où des agrégations ont d'ores et déjà été observées. Pour cela un survol drone mensuel par site sera réalisé en 2024, en partenariat avec la société Drone Go, où il conviendra de relever la taille, la densité des individus et la nature des habitats fréquentés.

Si la qualité des vidéos le permet, l'étude sera complétée par une analyse des comportements sociaux et de leur fréquence. Ces analyses seront menées en partenariat avec le CUFR notamment pour la détection automatique des individus. A terme, les objectifs de connaissance qui en découlent sont l'étude des phénomènes d'agrégations et la localisation des habitats ayant un rôle fonctionnel important pour leur mise en protection.

Projet n°9. Evolution des récifs mahorais – Futur Mahorais Reef

Future Maore Reef ou « Evolution des récifs mahorais depuis le début de l'Anthropocène : nouveaux outils de gestion, prédiction, innovation, sensibilisation et mitigation », a été lancé en 2021 avec l'Institut de recherche pour le développement (IRD) sur financement du Plan France Relance. Arrivé à son terme en 2023 pour sa première phase, le suivi des récifs artificiels installés en 2022 se poursuivra encore plusieurs années pour bien comprendre leurs dynamiques. Toutes les actualités de ce projet sont accessibles sur <https://www.futuremaorereefs.org/>

Les différents axes de recherche mis en œuvre par l'équipe en 2024 sont dans la continuité des premières années :

1/ Comprendre l'évolution des conditions environnementales à Mayotte depuis le début de l'Anthropocène (climat, pollutions locales...) et leurs impacts passés et présents sur les coraux et les agents de la bio érosion, deux principaux compartiments régissant le maintien et le fonctionnement des écosystèmes récifaux, afin de mieux prédire leur devenir

2/ Comprendre la dynamique fonctionnelle des communautés coralliennes dans un environnement changeant, et notamment les coraux jouant un rôle majeur dans la

structuration des systèmes étudiés pour envisager des solutions durables de restauration, mitigation, voire de compensation

3/ Comprendre la relation entre l'Homme et l'environnement avec un focus sur la mer afin de mieux comprendre les transformations à l'œuvre à Mayotte, les pratiques culturelles et les discours idéologiques sur l'environnement

4/ Développer des solutions basées sur la nature innovante pour restaurer durablement et plus efficacement les récifs coralliens dégradés

5/ Tester une nouvelle approche de sensibilisation des scolaires aux enjeux liés aux récifs coralliens en lien avec l'axe 3/ mais aussi l'axe 4/, et évaluer son efficacité/son impact via une double approche SHS (anthropologie/science de l'éducation) pour la faire évoluer et la pérenniser.

Projet n°10. Mission scientifique à Zélée

Dans la continuité des échantillonnages réalisés en 2021, une campagne de terrain a eu lieu en 2023 sur le banc de la Zélée. En 2024, il s'agira d'analyser les données du suivi de l'indicateur benthos de substrat et de comparer ces données avec celles de l'état zéro dressé en 2021. La bancarisation des données dans la BD Récifs sera également à prévoir pour 2024.

Un partenariat avec les TAAF a été initié et pourrait conduire à une mission spécifique en partenariat entre Les Glorieuses, le banc du Geysier et le banc de la Zélée au dernier trimestre 2024.

Orientation 2 : Obtenir une bonne qualité de l'eau dans le lagon, notamment par une gestion appropriée des mangroves et en participant à la mobilisation des acteurs pour atteindre les objectifs du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de Mayotte.

Les finalités de cette orientation visent à :

- Atteindre et maintenir un bon état écologique des masses d'eau.
- Atteindre un bon état chimique des masses d'eau en maîtrisant *a minima* les paramètres de la directive cadre européenne sur l'eau (DCE).
- Atteindre et maintenir un fonctionnement hydrodynamique et morpho sédimentaire non impactant pour la productivité et la richesse des écosystèmes.
- Limiter l'abandon de déchets solides afin de préserver l'environnement marin et les usages professionnels, traditionnels et récréatifs.

Projet n°11. Suivre la qualité des eaux littorales

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) est une stratégie européenne visant à atteindre un bon état de la qualité des eaux marines et des eaux douces (eaux de surface et eaux souterraines). Le suivi de l'état de la qualité des eaux marines à Mayotte est assuré par le Parc, les données collectées sont intégrées au rapportage national à la Commission Européenne. Sur chacune des 17 masses d'eau définies dans le lagon, différents paramètres (salinité, température, taux d'oxygène dissous, turbidité, nutriments et phytoplancton) sont mesurés quatre fois par an et continueront de l'être en 2024. Ces données contribueront à l'élaboration des indicateurs du plan de gestion du Parc.

Projet n°12. Suivre le réchauffement climatique et le blanchissement des coraux

Le Parc dispose d'un réseau de 10 sondes température actuellement effectives pour le suivi de la température de l'eau de surface afin de caractériser les phénomènes de réchauffement climatique et de blanchissement coralliens. Ces données fines, spécifiques à Mayotte, ont pour objectif d'affiner les outils de prédiction des phénomènes de blanchissement. Pour cela, l'acquisition d'une série temporelle suffisamment longue et continue est nécessaire afin d'établir des seuils de température critique appropriés.

D'après les récentes prédictions de risques de blanchissement de la NOAA un épisode important de blanchissement est attendu en début d'année 2024. Une veille est à maintenir sur l'évolution de ce risque de blanchissement durant les prochaines semaines avec si besoin l'intervention de l'équipe du parc pour appréhender la véracité de l'épisode. Si cet épisode est bien avéré, un suivi au pic du blanchissement et un suivi mortalité quelques mois après permettra d'étudier l'intensité du phénomène sur les différents récifs de Mayotte.

Projet n°13. Développer l'observatoire des déchets marins

Afin de mieux comprendre la dynamique des déchets en mer, le Parc a mis en place depuis 2017 un Observatoire des Déchets Marins qui mène différents suivis scientifiques. Parmi eux, le suivi des macrodéchets sur les plages, les récifs et en surface, mais aussi le suivi des microplastiques sur les plages et en mer avec un filet dit « manta ». Des suivis opportunistes des plastiques sont également menés dans les systèmes digestifs de différents animaux retrouvés morts (dauphins, tortues, poissons, gastéropodes, échinodermes, ...).

Toutes les données des suivis en routine sont bancarisées dans la base de données dédiée aux déchets de l'IFREMER (BD DALI). La Parc participe à une initiative régionale de coopération pour une approche commune de la récolte de données, de surveillance et de rapportage. L'observatoire participe aux actions de sensibilisation pour modifier les comportements et limiter les rejets de déchets dans le Parc.

Projet n°14. Accompagner les communes/EPCI dans la gestion des filets anti-macro-déchets

Dans le cadre du Plan de relance – Next Generation EU, le Parc a installé 12 filets anti-macrodéchets qui visent à récupérer les déchets à l'embouchure des cours d'eau et des exutoires avant qu'ils n'atteignent le lagon. Chaque filet est fixé sur un ouvrage fixe et solide, proche d'une route pour permettre le prélèvement par le camion de ramassage.

Les installations jusqu'à lors gérées par le Parc naturel marin ont en 2023 été transmises aux communes et/ou EPCI. Les collectivités ont alors pris le relais pour l'entretien des structures situées à Chiconi, Dzaoudzi-Labattoir, Kani-Kéli, Pamandzi, et la communauté d'agglomération Grand-Nord. En 2024 les filets sont toujours à disposition des communes ainsi que leur gestion, le Parc sera présent à leurs côtés pour les accompagner dans cette gestion.

Projet n°15. Faire comprendre le lien entre pratiques et microplastiques

Le projet PLASMA (Plastiques Mayotte) en partenariat avec l'Institut de Recherche pour le développement (IRD) a pour but de mieux comprendre les origines des pollutions plastiques dans les bassins versants côtiers de Mayotte.

Dans le cadre de cette coopération, un observatoire participatif a été mis en place auprès des scolaires afin de mieux comprendre comment les jeunes mahorais perçoivent la problématique des déchets sur leur département et pour fabriquer des dispositifs low-tech pour le prélèvement de micro plastiques dans les rivières et l'eau de mer.

Le premier volet verra sa clôture début 2024 pour travailler ensuite à s'engager dans les suites de ce projet avec de nouveaux travaux autour d'une mallette pédagogique à destination des enseignants ainsi qu'un parlement de la rivière afin de coconstruire des solutions pour gérer ces pollutions et assainir rivière et lagon.

Orientation 3. Développer une activité de pêche professionnelle hors du lagon, écologiquement exemplaire et pourvoyeuse d'emplois et de produits de la mer pour Mayotte

Les finalités de cette orientation visent à :

- Développer une activité de pêche professionnelle durable respectueuse de l'environnement
- Développer une filière pêche structurée, économiquement viable et créatrice d'emplois
- Favoriser la pérennité des métiers de la pêche.

Projet n°16. Mieux connaître la pêche embarquée (SIH)

Le Système d'Informations Halieutiques (SIH) est un programme national de collecte de données de pêche, déployé à Mayotte par le Parc Marin en lieu et place de l'IFREMER. La collecte de données concernant les pêcheries professionnelles est obligatoire au vu des règlements européens et est financée en partie par l'Europe.

Plusieurs actions sont menées pour caractériser les pêcheries professionnelles :

- L'échantillonnage des débarquements de la flotte mahoraise (Action OBSDEB) ;
- Les calendriers d'activités de la pêche professionnelle et informelle pour chaque navire (Action Activité) ;
- Les données biologiques (taille/poids) de certaines espèces au débarquement (Action OBSVENTES).

Cette collecte prévue au départ uniquement au niveau professionnel est étendue à Mayotte aux autres types de pêche (informelle et vivrière) pour les besoins de connaissance du Parc marin.

En 2024, une équipe de six agents de terrain et deux coordinateurs est dédiée à ce programme. Une nouvelle convention de partenariat avec l'Ifremer et la DPMA permet la production de fiches de synthèse répondant aux besoins spécifiques du Parc, notamment pour la production des indicateurs de son plan de gestion et la connaissance de l'activité de pêche dans la zone économique exclusive du Parc (y-compris les thoniers senneurs qui ne sont pas échantillonnés par le SIH).

Contact a été repris avec l'armateur principal des palangriers à Mayotte au début du 2^e trimestre 2023, le programme ObsVentes peut à nouveau suivre son cours en 2024 pour cette flottille.

Projet n°17. Recueillir les données biologiques de la pêche (ACCOBIOM)

Le projet ACCOBIOM, financé à 100% via un appel à projet de l'Agence Française du Développement (AFD) vise à collecter des données biologiques à Mayotte de 3 espèces de poissons commerciaux ciblées par la pêche démersale. Il s'agira ensuite d'intégrer ces nouvelles données biologiques locales dans les prochains modèles d'évaluation des stocks, d'identifier et de tester des méthodes d'évaluations innovantes et d'identifier les éléments à pérenniser et/ou à améliorer.

Débuté en 2023 avec une équipe de deux agents spécifiquement dédiés au projet, ACCOBIOM se terminera au premier trimestre 2024.

Projet n°18. Evaluer l'état des populations de poissons récifaux (STAVIRO)

En novembre et décembre 2022, une campagne de suivi par caméras immergées STAVIRO a été réalisée sur 229 stations dans et autour du lagon de Mayotte. Les images ont été analysées en 2023 et l'évaluation de l'état des populations et de leurs évolutions depuis 2017, date de la précédente campagne STAVIRO, sera réalisée en 2024.

Projet n°19. Développer de nouveaux outils génétiques

A l'heure actuelle, les méthodes d'acquisitions de données biologiques (taille, sexe, poids, maturité sexuelle...) sont relativement chronophages et particulièrement difficile dans le cadre de pêcheries multi spécifiques. Les innovations technologiques permettent aujourd'hui d'acquérir certaines de ces informations à l'aide seulement d'un prélèvement génétique sur un grand nombre d'individus. L'objectif de ce projet est de déterminer si cela peut être fait sur le mérou croissant queue jaune (VRL) à Mayotte et à La Réunion.

Projet n°20. Mieux connaître la pêche à pied et la pêche au poulpe

La pêche à pied est pratiquée par un grand nombre d'habitants de l'île, c'est pourquoi le Parc suit la fréquentation des platiers de Mayotte tout au long de l'année par survol ULM depuis 2019. A partir de 2023, le protocole de suivi par survol a été adapté pour concentrer l'effort d'échantillonnage sur les périodes de grandes marées basses.

Les enquêtes terrain débutées en 2022 et 2023 seront poursuivies en 2024. L'effort d'échantillonnage sera accru avant et après la fermeture de la pêche au poulpe afin d'évaluer l'effet de la fermeture. Ces enquêtes terrain sont l'occasion d'améliorer les connaissances sur les pratiques et les captures des pêcheurs, notamment de poulpes. A la suite de cette deuxième année d'échantillonnage exhaustif, il pourra être envisagé de concentrer l'effort d'échantillonnage lors des grandes marées d'août/septembre, comme il est fait en métropole. Cela permettra de soulager les équipes tout en maintenant un effort d'échantillonnage lorsque l'effort de pêche est le plus important.

Le suivi biologique des poulpes sera poursuivi avec la collecte des données sur la taille, le poids, le sexe et le stade de maturité des poulpes pêchés. L'objectif est de collecter plus d'information sur les stades de maturité.

Projet n°21. Mieux connaître les langoustes

L'objectif de cette étude est d'améliorer les connaissances sur la biologie des populations de langoustes présentes à Mayotte, et plus particulièrement de *Panulirus versicolor*. Il conviendra dans cette étude de déterminer la période de reproduction, la taille de maturité sexuelle et la structure génétique de la population de la langouste à Mayotte et dans le Canal du Mozambique afin de définir des mesures de gestion durable des pêcheries de langoustes.

Projet n°22. Actualiser l'étude sur l'impact de la pêche au djarifa

L'arrêté de juin 2018 sur la pêche prévoit la déclaration des pêcheuses au *Djarifa* et de leur zone de pêche, cependant à ce jour, aucune autorisation de pêche n'a été délivrée. Afin d'assurer que cette pratique se fasse dans les règles et le respect des écosystèmes, Le Parc mettra à jour l'étude de 2009 sur l'impact du *Djarifa*, qui paraît aujourd'hui obsolète au regard de l'évolution des pratiques et de la démographie.

Projet n°23. Suivre les dispositifs de concentration de poissons (DCP) ancrés

Pour garantir la durabilité des DCP installés en 2022, un marché pluriannuel concernant l'entretien a été mis en place en 2023. En 2024, l'entretien des DCP devrait principalement s'orienter sur la remise en fonctionnement des mâts.

Le projet international MOOBYF, piloté par l'IRD, débutera en avril 2024 et a pour objectif de mieux comprendre la biodiversité pélagique à l'aide d'une instrumentation des DCP. L'instrumentation des DCP de Mayotte ne devrait pas avoir lieu en 2024 mais les suivis par les agents du Parc en plongée des agrégations seront maintenus et valorisés dans le cadre de ce projet.

Projet n°24. Expliquer au plus grand nombre la réglementation sur la pêche

Suite à l'édition d'une plaquette sur la réglementation de la pêche professionnelle (2022), deux plaquettes sur la réglementation de la pêche de loisir (en pirogue et en navire à moteur) ont été élaborées en concertation avec les autorités maritimes en 2023. Elles seront imprimées et distribuées en 2024. A partir de ces plaquettes, des supports de sensibilisations complémentaires seront déclinés en 2024.

Dans le but d'accompagner les pêcheurs vers la réalisation de leurs obligations déclaratives, le Parc a créé en 2023 un outil fonctionnel permettant aux pêcheurs d'identifier correctement les poissons prélevés. Ce travail est également en cours dans les autres DOM (par l'Ifremer) et la conception de cet outil se fera donc en concertation avec les équipes Ifremer régionale (station Ifremer) et des autres DOM (Stations de Guyane et de Martinique).

Projet n°25. Réguler la pêche à la senne dans le Parc

En 2021 le Conseil de Gestion a voté une délibération visant à interdire l'utilisation de senne tournante dans l'ensemble de la ZEE de Mayotte. En 2024, le Parc poursuivra ces efforts pour faire aboutir cette délibération et pour tenter d'estimer scientifiquement l'impact des thoniers senneurs sur l'activité des pêcheurs locaux et sur les espèces protégées.

Projet n°26. Observations embaquées sur les palangriers

Mise en place d'observation embarquée pour suivre la pêche des palangriers mahorais tant des espèces cibles (thons et espadons) que des espèces accessoires / accidentelles (requins, tortues, etc.), ainsi que des effets de la déprédation dans le but éventuellement de fournir des solutions par la suite. Les embarquements se feront les palangriers en activité depuis Mayotte. Les suivis seront réalisés en collaboration avec l'IRD (feuilles de suivis, appuis techniques, bancarisation des données pour les incorporer à la CTOI).

Projet n°27. Portraits de pêcheurs

Dans le but de valoriser et faire connaître le métier de pêcheur à la population mahoraise, il est envisagé de créer 3 vidéos de 3 minutes environ présentant à chaque fois un pêcheur exerçant chacun une pêche différente (pirogue, barque, palangrier).

Orientation 4. Développer les filières aquacoles respectueuses de l'environnement, en particulier celles qui bénéficient directement aux populations locales

La filière piscicole mahoraise est aujourd'hui en sommeil. L'équipe du Parc ne prévoit pas de projet sur le développement de la filière en 2024 mais reste ouverte à tout projet visant à l'accompagnement d'une reprise durable des activités. Le Parc continuera à participer aux discussions pilotées par le Conseil départemental pour relancer la filière.

Orientation 5. Faire découvrir le milieu marin et sa biodiversité grâce à l'organisation des activités de loisirs et la professionnalisation des acteurs du tourisme.

Les finalités de cette orientation visent à :

- Assurer l'accès à des activités récréatives et de découverte organisée et en harmonie avec les écosystèmes marins.
- Accompagner un développement touristique durable de découverte du milieu marin et contribuer aux choix stratégiques vers la mise en place d'un écotourisme.

Projet n°28. Soutenir le réseau Reef check

En 2024, le Parc utilisera la démarche Reef Check pour sensibiliser les jeunes adultes mahorais à la notation d'état de santé des récifs coralliens du lagon et au suivi scientifique de cet état. Des interventions seront notamment coconstruites avec les établissements d'enseignement supérieur (BTS GPN, association des étudiants du CUF, BTS DATR...) comprenant :

- Sensibilisation aux récifs coralliens, leurs services écosystémiques et à la notion d'état de santé. Présentation de Reef Check et des protocoles et méthodes de suivis ;
- Réalisation d'un suivi Reef Check sur l'une des trois stations de l'île accessibles en PMT (palmes, masque, tuba) ;
- Traitement et analyse des données et présentation des résultats obtenus sur les 16 stations Reef Check de Mayotte sur les dernières années.

En complément, des outils adaptés au public cible seront créés.

Projet n°29. Renforcer et développer le réseau TsiÔno

Le Parc souhaite continuer à fédérer, fidéliser et renforcer le réseau existant, tout en étendant le réseau. Ainsi, il se donne les actions suivantes en 2024 :

- organisation d'un évènement de réseau
- poursuite et développement de nouvelles actions de communication auprès du public cible (sensibilisation ponton, communication réseaux-sociaux, création d'outils, organisation de sorties à thème auprès des prestataires nautiques, clubs de plongée et clubs de voile, concours photo)
- facilitation des échanges avec les partenaires scientifiques avec la mise en place d'un « statut partenaire ».

Projet n°30. Valoriser les activités liées du tourisme autour de la mer

A partir des enquêtes de terrain réalisées en 2021, des concertations avec les acteurs du développement et les membres du Conseil de gestion, le Parc valorisera en 2024 un état des lieux de la filière du tourisme en mer : profil des usagers de la mer, répartition de la fréquentation touristique sur le lagon, caractérisation des activités nautiques et estimation du bilan économique de la filière. Un travail de vulgarisation et de simplification des données du rapport de 2021 sera réalisé afin de pouvoir diffuser ces informations à l'ensemble des acteurs du tourisme.

L'activité écotouristique de l'île de façon plus générale, ainsi que ses retombées économiques, sociales et environnementales, demeurent encore relativement peu connues. Le Parc réalisera donc, dans un premier temps, une veille des acteurs engagés dans le secteur de l'écotourisme sur le lagon.

Une réflexion sera portée sur la création de nouveaux outils de communication (newsletter mensuelle, sensibilisation auprès des acteurs du tourisme via des sessions d'informations, observations naturalistes, etc.).

Projet n°31. Développer le label « Engagé pour la nature avec le Parc marin »

Depuis plusieurs années, le Parc est régulièrement sollicité par certains acteurs économiques et touristiques pour les conseiller sur la mise en œuvre d'actions pour réduire, éviter ou compenser leurs impacts directs ou indirects sur le milieu marin ou pour concourir activement à la préservation de la biodiversité marine.

En 2024, il s'agira donc de structurer une stratégie d'accompagnement des acteurs désirant s'engager dans une démarche plus respectueuse. La label « Engagé pour la nature avec le parc naturel marin de Mayotte » constituera un des outils qui permettra de répondre à la demande et l'intérêt de ces acteurs.

Projet n°32. Elaborer un guide des loisirs en mer

Destiné aux usagers du lagon, le guide des loisirs en mer contiendra toutes les informations nécessaires pour la pratique d'activités en adéquation avec la protection du patrimoine naturel de Mayotte (réglementation et bonnes pratiques). La finalisation de la conception graphique, l'impression et la diffusion sont prévues pour 2024.

Orientation 6. Pérenniser et valoriser les pratiques vivrières et les savoirs traditionnels dans le cadre d'une gestion précautionneuse du lagon.

Les finalités de cette orientation visent à :

- Assurer des pratiques vivrières et traditionnelles respectueuses du lagon et des ressources.
- Pérenniser les pratiques et les savoirs.
- Valoriser le patrimoine culturel lié au milieu marin.

Projet n°33. Promouvoir la pirogue à rame et le patrimoine culturel marin

Suite au succès des premières éditions du Festival Laka, Le parc organisera avec ses partenaires la troisième édition du Festival Laka fin 2024 avec une première journée consacrée au village des traditions liées à la mer et une deuxième journée centrée autour de la traditionnelle course de pirogue « le défi du Fundi ». Il est à noter que les lauréats de l'appel à projets artistiques « l'art et la mer » (voir projet n° 36) viendront présenter leurs créations pendant le Festival.

L'objectif de cet événement est de valoriser et de faire découvrir au plus grand nombre le patrimoine culturel marin de Mayotte avec des ateliers participatifs, un plateau artistique, des palabres et des contes et légendes sur le milieu marin. Une forte couverture médiatique de cet événement est attendue pour renforcer l'impact de cet événement appelé à devenir incontournable.

Projet n°34. Sécuriser la pêche vivrière à partir des pirogues traditionnelles

En 2024, le Parc marin étudiera avec ses partenaires les conditions à réunir, tant techniques que juridiques, pour permettre le maintien d'une pêche vivrière durable à partir d'embarcations traditionnelles.

Projet n°35. Valoriser nos liens à la mer grâce à la création artistique

L'appel à projets artistiques « L'Art et la Mer » copiloté par le Parc et la Direction des Affaires culturelles de Mayotte a été lancé en 2022. Sept projets ont été sélectionnés, parmi 17 candidatures reçues. 3 projets ont été réalisés au cours de l'année 2023 : « Lignes d'eau de Nicolas Judelewicz, « Mon herbier imprimé » d'Aude Gourichon et « Si nos corps sont des îles » de Marine Nouvel. Quatre projets seront réalisés au cours du premier semestre 2024 sur Mayotte : « Une scène dans la vasière (des badamiers) de Jean-Christophe Lanquetin, « Mama Shingo, valorisation du sel de Bandré » Johanna Grégoire, « Street céramique et Trésors marins de l'île » de Juliette Bruckert et « Coraux » de Simon Rouby.

Deux des projets réalisés en 2023 ont reçus une subvention complémentaire afin de poursuivre le projet réalisé en 2024 avec un plus fort ancrage territorial et une participation au festival Laka 2024 : il s'agit de Nicolas Judelewicz et d'Aude Gourichon qui poursuivront donc leur projet cette année.

Le Parc et la DAC finaliseront en 2024 une brochure destinée à valoriser les artistes, les travaux réalisés ainsi que les partenaires du projet (scientifiques, artisans, artistes locaux, écoles, associations...) en mettant en valeur le lien entre l'art et la mer à travers les coulisses du processus créatif.

Un nouvel appel à projet devrait être lancé second semestre 2024.

Projet n°36. Construire une alternative locale au Msindzano

Les femmes mahoraises se confectionnent un masque de beauté traditionnelle dont la fabrication consiste à frotter un bois de santal sur un tabouret en corail. Malgré l'interdiction de récolte du corail depuis plusieurs années, l'activité continue.

Pour préserver les récifs coralliens et permettre à la femme mahoraise de perpétuer la tradition, le Parc travaille pour proposer une alternative au tabouret en corail. En 2022, l'entreprise locale céramique Mayotte a produit pour le Parc un tabouret en céramique mélangé avec du Kaolin local qui a pu être librement testé lors du Festival Laka. Devant le succès de cette initiative, le Parc a initié en 2023 la conception d'un tabouret local, 100% sans corail, susceptible d'être adopté par les femmes mahoraises.

En 2024 une étude à l'échelle de Mayotte sera réalisée auprès d'un panel de femme pour tester ce tabouret local et en identifier les atouts et défauts.

Orientation 7. Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel, de la mangrove aux espaces océaniques, notamment par la formation et la sensibilisation du plus grand nombre.

Les finalités de cette orientation visent à :

- Préserver les habitats et leur connectivité, de la côte aux espaces océaniques.
- Préserver les espèces protégées, rares, emblématiques ou menacées.
- Former et sensibiliser le plus grand nombre.

Projet n°37. Sensibiliser les scolaires (les petits fundis du lagon)

Le programme pédagogique « Les petits fundis du lagon » permet chaque année au Parc de donner l'occasion à des enfants de 1^{er}, 2nd degré et à de jeunes adultes de s'impliquer durant l'année scolaire sur divers aspects de la connaissance et de la protection de la biodiversité marine. Les 41 projets sélectionnés suite à l'appel à projet 2023 se poursuivront sur l'année scolaire 2024 pour toucher 2 328 élèves de 30 établissements et de 13 communes. De nouveaux outils pédagogiques seront utilisés en 2024 et le focus sur la mise en valeur des projets réalisés par les élèves se poursuivra en 2024.

Le marché de sorties pédagogiques en mer permettant d'embarquer les élèves à la découverte des richesses du lagon se terminant début 2024, un nouvel appel d'offre sera lancé début 2024 pour être notifié au cours du premier trimestre.

Un nouvel appel à projet pour l'année 2024/2025 sera lancé pour les structures éducatives de l'académie mais également d'associations scolaires pour des jeunes hors cursus. Le nombre de projets sélectionnés diminuera légèrement afin de pouvoir offrir un programme de qualité et de mieux valoriser et déployer les projets réalisés.

De nouveaux outils pédagogiques seront finalisés ou développés au cours de l'année 2024 :

- 3 panneaux pédagogiques magnétiques pour comparer un récif sain et un récif dégradé, ainsi qu'une carte de Mayotte où placer les espèces emblématiques ;
- Un puzzle en 3D d'une patate récifale pour identifier l'architecture et la diversité des coraux ;
- Un film immersif diffusé via des lunettes VR permettra de plonger dans la passe en S ;
- Thématique liée au dérèglement climatique et à la perte de biodiversité et à leurs impacts sur le milieu marin.

Projet n°38. Sensibiliser les enfants hors du cadre scolaire

Organisée durant les vacances scolaires, l'opération « **Premières bulles au pays du corail** » vise à faire découvrir le milieu marin à une centaine de jeunes (12-18 ans) d'une manière concrète avec des ateliers pédagogiques et des activités nautiques. L'événement change de site chaque année afin de bénéficier aux jeunes de communes différentes. Le site pour l'édition 2024 doit être défini en fonction de la qualité de l'eau, de la capacité d'accueil d'un événement et de l'implication de la collectivité.

En 2024, le Parc continuera à financer le festival de l'image sous-marine et à participer à une série d'événements qui s'adressent au jeune public : fête de la nature, fête de la tortue, journées du patrimoine, fête de la mer...

Projet n°39. Sensibiliser tous les publics

Chaque année, en plus des actions de communication qu'il met en place, le Parc fait appel à l'ensemble des canaux de diffusion disponibles sur l'île pour communiquer avec tous les publics et crée des outils de sensibilisation adaptés aux usagers.

En 2024, une collaboration avec la direction éditoriale de Mayotte 1^{ère} permettra de concevoir des contenus adaptés à la TV, au web (série docu web) et à la radio (chronique quotidienne ou podcast) dans le but de valoriser le patrimoine marin et les acteurs de la mer.

Le Parc poursuit les campagnes d'information liées aux règlementations en matière d'environnement et de pêche durable, diffusées dans les espaces destinés aux touristes et aux usagers de loisirs : horaire de marées annuel, avions et aéroport, ports de plaisance, centres nautiques...

Les relations presse maintiendront un rythme soutenu toute l'année afin de faire connaître les missions et les objectifs du Parc marin. Quelques temps forts seront marqués par des invitations ou des conférences de presse (alternative au tabouret *msindzano*, sortie du guide du lagon, Festival Laka, etc..).

Projet n°40. Animer un cycle de conférences pédagogiques

En 2024, le Parc poursuivra son cycle de « Rendez-vous du Parc », conférences pédagogiques très interactives visant à présenter des actions et des projets du Parc et de ses partenaires au public. Au rythme de 2 à 3 par an, tous les sujets doivent pouvoir être traités avec l'adaptation des contenus à partir des résultats et production du projet qui est mis en lumière.

En mai, le Rendez-vous du Parc sera accueilli dans le cadre du festival de l'image sous-marine de Mayotte.

Projet n°41. Renforcer la communication numérique

Depuis sa création en 2020, le site internet du Parc sert de vitrine et de carte de visite, il doit donc rester dynamique et être à jour. En 2024, l'effort sera maintenu pour intégrer de nouveaux contenus : vidéos, actus, documents utiles (cartes, rapports), chiffres-clefs, ... Le référencement du site doit également faire l'objet d'un effort toujours soutenu de sources d'accès : sites partenaires, plateformes, réseaux sociaux, etc.

L'année 2024 commence avec plus de 5200 abonnés à la page Facebook du Parc. L'objectif de l'année 2024 est de développer son audience locale (seul ¼ des followers est basé à Mayotte) avec des parutions régulières et des publications vidéo ou infographiées. Des séries thématiques de publications seront programmées en fonction des sujets phares de l'année. La page Facebook renverra régulièrement ses lecteurs vers le site internet du Parc.

Projet n°42. Créer des relais de sensibilisation (les ambassadeurs du lagon)

La 6^{ème} édition de l'appel à projet « Ambassadeurs du lagon » sera lancée en avril 2024. Une stratégie de promotion de l'appel à projet sera mise en œuvre pour maximiser le nombre de candidats et de lauréats. Le Parc s'appuiera notamment sur les fédérations partenaires pour organiser des réunions de présentation de l'appel à projet et des ateliers d'accompagnement à la rédaction d'un projet. Une fiche récapitulative du dispositif sera aussi distribuée aux partenaires et lors d'événements.

Lors d'un atelier organisé pendant la Journée des Ambassadeurs 2023, des attentes concrètes envers le Parc ont été définies afin d'améliorer la visibilité des Ambassadeurs. Des actions seront mises en œuvre en 2024, sur la base de ces suggestions : utilisation de l'outil interne « Panorama des associations partenaires du Parc » par les agents, réalisation de portraits vidéos d'acteurs associatifs menant des projets inspirants sur diverses thématiques ensuite diffusés aux partenaires et par le Parc. Comme souhaité lors de cette première Journée des Ambassadeurs, en 2024 le programme de la Journée annuelle des Ambassadeurs permettra aux partenaires de rencontrer les principaux financeurs. Le Parc sera également membre actif du Comité des financeurs de Mayotte, créé fin 2023 à l'initiative de l'OFB.

La formation des Ambassadeurs du lagon sera organisée au premier semestre 2024. Une première partie théorique abordera notamment la thématique des déchets (éviter et réduire de la

pression) et de leur suivi (protocoles simplifiés). Elle sera suivie par une partie pédagogique en mer. De nouveaux outils seront créés pour participer à l'amélioration du discours pédagogique des Ambassadeurs.

Il est à noter que le Parc accompagne également les porteurs de projet hors appel à projet sur des problématiques en relation avec une ou plusieurs orientations de son plan de gestion du Parc naturel marin de Mayotte en application de la délibération du Conseil de gestion du PNM_2016_07_critères d'attribution des subventions.

Projet n°43. Protéger les tortues marines et les mammifères marins

Le Parc poursuivra en 2024 ses actions de préservation des tortues marines à travers son rôle d'animateur du REMMAT (Réseau Echouage Mahorais des MAMmifères marins et des Tortues marines) qui a sauvé plus de 20 tortues en 2023 et recensé plusieurs centaines d'animaux en difficultés ou morts. Les Randonnées et Rencontres seront pérennisées en 2024 pour continuer à fédérer le réseau et une campagne de communication TV et radio sera diffusée pour sensibiliser le plus grand nombre.

En 2024, le Parc continuera à apporter son soutien financier et technique aux différents projets du territoire en lien avec la conservation des populations de tortues marines aussi bien sur la connaissance que la surveillance. Enfin, l'ouverture prévue en 2024 du centre de soin Kaz'a Nyamba sera l'occasion de travailler l'organisation entre les différents acteurs sur les tortues marines en détresse.

Le parc a organisé en 2023 une formation au désenchevêtrement de baleines. 19 chercheurs, gendarmes maritimes, agents d'associations environnementales et du Parc naturel marin de Mayotte ont été formés par la Commission Baleinière Internationale pour venir en aide aux baleines enchevêtrées dans des engins de pêche ou des déchets volumineux. Le parc a la volonté en 2024 de mettre à profit cette formation en travaillant sur un protocole local d'intervention et d'alerte en cas de désenchevêtrement d'un mammifère marin quel que soit sa taille. L'ensemble des acteurs pertinents seront sollicités et des groupes de travail seront mis en place. Ce travail sera relié à celui du Réseau National Echouages qui proposera courant 2024 une formation générale sur ce sujet et un protocole au niveau national.

Projet n°44. Contribuer à la bonne gestion des APB tortues

En 2024, les équipes du Parc naturel marin de Mayotte continueront à accompagner les services de l'Etat et plus particulièrement la DEALM dans le suivi et la gestion des deux nouveaux Arrêtés préfectoraux de Protection de Biotope (APB) dédiés aux tortues marines. Il s'agira en particulier de coconstruire la stratégie d'accès aux sites pour les scientifiques et professionnels de la mer et de définir un plan de contrôle de ces deux nouveaux périmètres.

Projet n°45. Limiter l'utilisation des ancrs grâce aux mouillages écologiques

Le Parc naturel marin de Mayotte dispose à présent d'un Parc de 103 dispositifs d'amarrage tout autour de l'île de Mayotte, qu'il convient d'entretenir. Pour ce faire, un appel d'offre pour un nouveau marché a été lancé en 2023 et devra être notifié en 2024.

Par ailleurs, des outils de communication seront développés afin de faire connaître ces dispositifs et leurs enjeux et de sensibiliser les utilisateurs à la charte d'utilisation.

Orientation 8. Gouvernance

Les objectifs définis par le plan de gestion en matière de gouvernance visent à :

- Assurer le bon fonctionnement des instances de décision et l'efficacité des processus de concertation.
- Assurer la mise en œuvre du plan de gestion.

Projet n°46. Assurer le bon fonctionnement du conseil de gestion

Le conseil de gestion du Parc se réunit au moins deux fois par an et le Bureau, qui dispose de larges délégations de pouvoir en matière d'avis et d'avis conforme, peut se réunir autant que nécessaire.

Projet n°47. Emettre des avis sur les aménagements soumis à autorisation

En 2024, les agents du Parc prépareront des notes techniques sur les dossiers pour lesquels l'OFB et/ou le conseil de gestion du Parc sont saisis où qui l'intéressent. Pour cela, ils participent à des réunions de pré-cadrage règlementaires, à des échanges techniques avec les services instructeurs, transmettent les guides et données publiques aux porteurs de projet à leur demande, analysent les dossiers transmis, visitent des établissements ou des terrains et se documentent dans la bibliographie ou via des experts.

Dans le cadre d'avis simples et conformes, ils organisent et animent la commission « avis » et préparent les éléments utiles pour éclairer le Conseil de gestion ou le Bureau dans sa délibération.

Par ailleurs, ils suivent l'enregistrement des avis dans une base de données, veillent à la conformité des arrêtés de prescriptions avec les prescriptions transmises et au calendrier de réalisation des travaux, notamment en entretenant des relations étroites avec les services instructeurs.

Projet n°48. Veiller au respect de la réglementation

Le Parc naturel marin de Mayotte assurera tout au long de l'année 2024 sa mission de surveillance, sensibilisation et contrôle du Parc naturel marin de Mayotte. Des actions seront réalisées afin de limiter le braconnage de pêches, poulpes et coquillages ; le dérangement de mammifères marins ; l'altération d'habitats, la pollution en mer etc...et de préserver le Parc dans son ensemble ainsi que ses zones de protection plus réglementées (Passe en S, Arrêtés de protection de biotope etc.).

Des missions conjointes seront également effectuées avec d'autres services de l'Etat.

Le Parc souhaite également mettre en œuvre des contrôles administratifs sur le suivi du respect des prescriptions générales et des prescriptions d'arrêtés d'autorisations.

Projet n°49. Valider la stratégie scientifique du Parc

Il est nécessaire d'accompagner les équipes techniques du Parc dans leurs réflexions sur l'acquisition de connaissances. Pour répondre à cet objectif, un groupe de travail d'experts en matière d'eaux littorales (GT experts ELIT MAYOTTE) a été mis en place en 2013. Il se réunira en 2024, comme tous les ans à l'exception de 2021/2023, pour accompagner la mise en place de la Directive cadre sur l'eau (DCE) pour les eaux côtières de Mayotte, notamment en conseillant le Parc pour la mise en place et le suivi des indicateurs DCE. Il conseille également le Parc pour la mise en œuvre d'indicateurs internes sur les volets qualité de l'eau et patrimoine naturel complétant l'évaluation réglementaire de la DCE.

Projet n°50. Construire le tableau de bord du Parc

Le travail de construction du tableau de bord continuera en 2024 en priorité sur les indicateurs géospécialisés permettant d'évaluer l'état des habitats et des espèces et sur les indicateurs permettant d'évaluer les pressions sur le milieu marin. Le travail participatif de mise à jour de la carte des vocations conduit en 2022 avec les membres du Conseil de gestion et les partenaires du Parc naturel marin de Mayotte sera poursuivi au fil de l'eau et de l'acquisition de nouvelles connaissances.

Projet n°51. Comment va le Lagon ?

Projet transversal à tous les objectifs du plan de gestion, il s'agira en 2024 de travailler à la production d'une première synthèse de l'état de santé du Parc naturel marin de Mayotte. Ce travail, basé sur les onze premières années d'existence du Parc et l'ensemble des données et études collectées, réalisées et actualisée fera l'objet d'une publication grand public.

Projet n°52. Initier la révision du Plan de gestion actuel

Ecrit pour une durée de maximum 15 ans, le Plan de gestion actuel du Parc naturel marin arrivera à son terme au plus tard en Juillet 2028. Il est donc temps d'initier les premières démarches visant à aboutir à sa complète révision pour un nouveau plan de gestion.

En 2024, les équipes du Parc initieront donc l'évaluation du plan de gestion actuel afin de mieux comprendre les actions menées pendant les 14 dernières et le niveau d'atteintes des finalités et sous-finalités. En parallèle, une étude sociologique sur la perception du parc par la population sera initiée.
